

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif	■																	
		u1	utilité publique légère	■																	
		c10	commerce de récréation extérieur intensive		■(a)																
		c11	commerce de récréation extérieur extensive	■(b)																	
		LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	0	0														
				Nombre de logements	max.	0	0														
STRUCTURE / BÂT		Isolée																			
		Jumelée																			
		Contiguë																			
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	--	--																
		Largeur minimum	(m)	--	--																
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	--	--																

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	--	--														
		Largeur minimum	(m)	--	--														
		Profondeur minimum	(m)	--	--														

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	--	--															
		Avant maximum	(m)	--	--															
		Latérale minimum	(m)	--	--															
		Total des deux latérales minimum	(m)	--	--															
		Arrière minimum	(m)	--	--															
		Espace naturel	(%)	--	--															
		Rapport espace bâti / terrain	max.	--	--															
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--															
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--															

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(1)																



ZONE: **Rec 982**
De récréation

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis la location d'embarcations et de bicyclettes et centre de plein-air

(b) uniquement permis les centres de ski de randonnée et raquette

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) PIIA 002 - Implantation en montagne (vise un sommet et un versant seulement)

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR: **982**